



Mini guide pratique



LE TESA, TITRE EMPLOI SIMPLIFIÉ AGRICOLE

Qu'est-ce que le TESA ?

Comment l'utiliser ?

Les avantages



Le TESA, titre emploi simplifié agricole

▶ Qu'est ce que le TESA ?

Le TESA a été créé pour simplifier les formalités concernant l'emploi saisonnier ou intermittent de salariés agricoles.

Il ne peut être utilisé qu'avec l'accord du salarié.

ATTENTION !

Vous ne pouvez utiliser le titre emploi simplifié agricole pour les emplois de salariés exerçant des fonctions de cadres ou assimilés et pour le règlement de salaires mensuels supérieurs à 390.095 F.cfp (ref. année 2017).

Si en tant qu'agriculteur vous choisissez d'utiliser le chèque emploi service, les dispositions spécifiques au TESA ne s'appliquent pas.

Le TESA est une adaptation pour le secteur agricole du Chèque Emploi Service. Il consiste en une simplification des procédures de recrutement et de rémunération.

L'adhésion au TESA dispense l'employeur des obligations suivantes :

- 1 - De la déclaration préalable à l'embauche
- 2 - Du livre de paye
- 3 - De la déclaration de rupture de contrat
- 4 - Lorsque l'employeur est un particulier, de la tenue du registre du personnel.

Références: Le TESA est régi par le Code du travail de Nouvelle-Calédonie (articles Lp.125-1 et suivants, articles R. 125-14 et 125-15).

Comment l'utiliser ?

La demande d'adhésion

Vous devez adhérer au dispositif. Pour cela, il vous faut compléter et nous retourner l'imprimé intitulé «Demande d'adhésion au TESA», disponible à nos guichets, sur www.cafat.nc (rubrique «Employeurs») et auprès des antennes de la Chambre d'Agriculture.

Le volet social

À la suite de votre inscription, la CAFAT vous attribue un numéro de compte cotisant spécifique et vous remet un carnet de 50 volets sociaux.

ATTENTION !

Ce carnet vous est personnellement attribué, il ne doit pas être donné à un autre employeur.

À remplir
entièrement
et lisiblement
par l'employeur :

➤ 1^{er} volet pour
l'assuré,

➤ 2^{ème} volet à
conserver par
l'employeur.

Le volet social doit être utilisé lors de la rémunération de votre salarié. Celle-ci doit intervenir au moins une fois par mois. À cette occasion ou lors du paiement du dernier acompte, un volet social doit lui être remis.

Il remplace le bulletin de salaire.

**COTISATIONS ET CONTRIBUTION
RECOUVRÉES PAR LA CAFAT**

à compter du 01/01/2017

RÉGIMES	PART SALARIALE	PART PATRONALE	TAUX GLOBAL DES COTISATIONS
CAFAT & FSH*	2,0975 %	8,22 %	10,3175 %
C.R.E.*	3,10 %	4,65 %	7,75 %
CCS*	1 %	-	1 %
AGFF*	0,80 %	1,20 %	2 %
Formation professionnelle*	-	0,25 %	0,25 %
FIAF*	-	0,20 %	0,20 %
Dialogue social*	-	0,075 %	0,075 %
TOTAL	6,9975 %	14,5950 %	21,5925 %

Les taux de cotisations et contribution applicables sont ceux de la période d'emploi. Ils sont mentionnés sur le volet trimestriel.

* Taux donnés à titre indicatif.

INFO

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ou SMAG

Au 1^{er} juin 2017 : Mensuel brut : 131.502 F.cfp
Horaire brut : 778,12 F.cfp

Au 1^{er} août 2017 : Mensuel brut : 132.344 F.cfp
Horaire brut : 783,10 F.cfp

Les contacts utiles

➤ **Contrat de travail, accord professionnel applicable, rémunération minimale :**

Direction du travail et de l'emploi

Standard tous services: 27 55 72 ou 27 04 91

Email: dtenc@gouv.nc

Email de la section conseil du travail:

patrick.takamoune@gouv.nc

➤ **Couverture sociale, adhésion au dispositif, évaluation des cotisations et tenue du compte cotisant :**

CAFAT: Standard tous services: 25 58 00

Branche recouvrement: 25 58 09

Email: dossiers-cotisants@cafat.nc

comptes-financiers@cafat.nc

➤ **Retraite complémentaire :**

CRE: Tél.: 27 84 55 - Fax: 27 85 45

Email: cre-ircafex.noumea@humanis.com

➤ **Placement et emploi :**

Service Emploi Formation - Province Sud

Tél.: 28 01 72 - Email: defe.contact@province-sud.nc

CAP Emploi - Province Nord

Tél.: 47 31 07 - Email: direction@cap-emploi.nc

EPEFIP - Province des Iles

Etablissement Provincial de l'Emploi et de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

Tél.: 45 10 98

À NOTER

N'oubliez pas de notifier vos offres d'emploi au service de l'emploi de la province concernée. Vous bénéficierez ainsi de l'aide des services publics de placement pour vos recrutements.

La CAFAT est présente dans les principales communes de Nouvelle-Calédonie afin de faciliter vos relations avec les différents services de la Caisse.

BOULOUPARIS / Mairie:
Tél. : 35 20 73 - Fax : 35 18 64
Gracianne O'CALLAGHAN

BOURAIL / CCAS:
Tél. : 44 77 77 ou 44 77 78
Fax : 44 77 79
Cathy NIAUTOU, Michèle LEPEU

CANALA / Mairie:
Tél. : 42 60 27 - Fax : 42 32 67
Rosiella KASOVIMOIN

DUMBÉA / CCAS:
Tél. : 46 55 00 - Fax : 46 55 03
Louise GAYON, Annick COMPIN
Médipôle

HIENGHÈNE / Bureau CAFAT:
Tél. : 77 37 75

HOUAÏLOU / Mairie:
Tél. : 42 52 20

ÎLE DES PINS / Mairie:
Tél. : 46 15 54 - Fax : 46 12 59
Gilles TONKOMBOUE

KAALA-GOMEN / Mairie:
Tél. : 47 73 18 - Fax : 42 71 43
Joséphine TCHOUEMA

KONÉ / Bureau CAFAT:
Tél. : 47 22 79 - Fax : 47 30 15

KOUAOUA / Mairie:
Tél. : 42 64 64 - Fax : 42 45 34
Monique BEINON,
Augustine GOWEMEUHOU

KOUMAC / Bureau CAFAT:
Tél. : 47 51 50

LA FOA / Mairie:
Tél. : 44 31 13 - Fax : 44 32 59
Maria VIANE, Sylviane ROCHET

LIFOU WE / Mairie:
Tél. : 41 80 63 - Fax : 45 50 03
Andrée WENETHEM

MARÉ La Roche / Mairie:
Tél. : 45 43 28 - Fax : 45 49 82
Henriette GAMBÉY

MARÉ Tadine / Mairie:
Tél. : 45 41 07 - Fax : 45 40 39
Christine WASHETINE,
Jeannine WAYA

MONT-DORE / CCAS:
Tél. : 41 03 20 ou 41 03 27
Fax : 43 06 98
Solange RAMASSAMY,
Laurence ALCARAZ
Maire annexe - Tél. : 43 76 00
Laurence ALCARAZ

NOUMÉA
4 rue du Général Mangin
BP L5 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. : 25 58 00 - Fax : 25 58 11

OUÉGOUA
Tél. : 47 64 05 - Fax : 47 65 73
Brigitte PÉBOU-TIDJINE
Annexe Bondé - Tél. : 42 59 76
Annexe Paimboas - Tél. 42 46 15

OUVÉA / Mairie:
Tél. : 45 79 08 - Fax : 45 70 24
Jacqueline HELLOA

PAÏTA / Mairie:
Tél. : 35 21 11 - Fax : 35 21 77
Lauren MARTOT

POINDIMIÉ / Bureau CAFAT:
Tél. : 42 72 74 - Fax : 42 42 62

PONÉRIHOUEN / Mairie:
Tél. : 42 85 02

POUÉBO / Mairie:
Tél. : 47 54 89 - Fax : 47 54 92
Rosette NUNEWAIÉ

POUM / Mairie:
Tél. : 47 61 85 - Fax : 47 72 94
Sandra RICHARD

POYA / Mairie: Tél. : 47 17 11

THIO
Tél. : 44 80 32 - Fax : 44 80 32
Ornella XOLAWAWA

TOUHO / Mairie:
Tél. : 42 88 07 - Fax : 42 87 51
Bernadette LEDANOIS

VOH / Mairie:
Tél. : 47 84 08 - Fax : 47 28 48
Emeline PEAROU,
Anick DOUNEZÉK

YATÉ
Tél. : 46 41 35 ou 84 85 57
Dispensaire Sylvie DEBROISE



Branche Recouvrement
4 rue du Général Mangin - BP L5
98849 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 25 58 09 - Fax : (687) 25 58 94
e.mail : dossiers-cotisants@cafat.nc
comptes-financiers@cafat.nc



www.cafat.nc 